

Précarité : Plateforme revendicative

La multiplication des corps et des statuts dans les fonctions publiques organisée par les gouvernements qui se sont succédés depuis des décennies a pour but la division des personnels par catégorie qui se traduit par la disparité des contrats de travail, des salaires et des indemnités et par des différences dans les obligations de service, la séparation des formations, etc. Ces divisions participent à la segmentation sociale du travail qui veut faire croire au caractère inéluctable de la concurrence entre individus comme moteur "naturel" de la vie sociale. Contre la gestion managériale actuelle des personnels des fonctions publiques, il est de la plus haute importance pour l'ensemble des personnels de renforcer leurs liens et leurs luttes autour de revendications claires : titularisation immédiate et sans conditions de concours ni de nationalité de toutEs les précaires, garantie d'emploi et du salaire, arrêt du recrutement de nouveaux/nouvelles précaires.

Titulaires et non-titulaires font le même travail. Aussi nous revendiquons un statut égal garantissant les mêmes droits pour toutes et tous. Aucun règlement de la question de la précarité ne peut en outre se faire sans la réintégration des personnels licenciés et la titularisation de toutes et tous, réintégration assortie de l'arrêt du recrutement de précaires. Ce dernier volet ne peut d'ailleurs être atteint que si la titularisation immédiate et sans conditions est obtenue. Il y a cohérence nécessaire entre les deux revendications. Remarquons que tous les syndicats qui refusent cette revendication refusent de fait - mais ne le disent pas - l'arrêt de tout recrutement de nouveaux précaires.

Pour ce qui est des fonctions publiques, ne pas reconnaître qu'unE précaire doit être titulariséE sans conditions relève de calculs catégoriels étroits et corporatistes contre lesquels nous nous battons chaque jour. L'unification des statuts de personnels est en cohérence avec la volonté de créer une école refusant le tri social pour les personnels mais aussi pour les élèves. La sélection scolaire n'est en effet rien d'autre que l'organisation dès le plus jeune âge de l'inégalité sociale.

En outre, la loi sur les 35h dans le privé et l'ARTT dans les fonctions publiques ont accentué la flexibilité, permettant au patronat et à l'État et aux collectivités territoriales de mettre en place l'annualisation des horaires qui va de pair avec l'individualisation salariale, sur la base d'un prétendu mérite et de promotion individuelle, s'assurant par là même, un puissant levier de division des personnels.

Quel que soit le travail effectué, quelles que soient les fonctions assignées aux personnels par l'État et les collectivités territoriales (enseignants, agents administratifs, techniques, ouvriers et de services, personnels de santé, vie scolaire...), toutes et tous concourent de façon égale au service public de l'Éducation. Il en est de même pour les personnels des autres services publics. La revendication du corps unique, qui se fonde sur le principe d'une égalité de tous et toutes, garantit une lutte efficace contre les attaques patronales.

Qu'entendons-nous par "corps unique" ? Il ne s'agit pas de faire disparaître les métiers mais de constater que les nécessaires compétences et connaissances pour exercer tel ou tel métier ne justifient en rien une hiérarchie des statuts et des salaires. Un corps unique doit permettre d'obtenir la garantie des emplois et des salaires que seul un statut

(amélioré) d'agent de la Fonction Publique permettra. Nous nous prononçons aussi pour une réduction massive du temps de travail (sur la base de 32h tout de suite) pour toutes et tous, avec embauches compensatoires (création des postes statutaires correspondant dans les fonctions publiques), sans perte de salaire, sans annualisation et sans flexibilité. De même, nous combattons toutes les modalités d'évaluation des personnels visant à instaurer une hiérarchie entre les salariés eux-mêmes. L'instauration d'un corps unique serait un levier puissant pour contrer l'individualisation croissante.

Les reculs revendicatifs de certains collectifs de précaires encouragés par des opportunités syndicales montre que SUD éducation doit continuer à faire un travail d'argumentation et de conviction. SUD éducation continuera à susciter et soutenir les luttes des précaires sous toutes leurs formes en appuyant les combats qu'ils mènent. Il n'y a de victoire possible contre la précarité que s'il y a une solidarité de lutte de l'ensemble des secteurs du public et du privé contre la précarité.

Nous combattons tous les contrats et situations précaires quels qu'ils soient, CDI, CDD, CAE, CAV, AE, AP, vacataires, contractuels, auxiliaires, contrats d'apprentissage, stagiaires en alternance, chômeurs, étudiants salariés et boursiers. Nous combattons également le flicage des chômeurs, des RMistes, avatars de la rationalisation du contrôle des populations.

Dans le privé, les travailleur-ses se battent pour l'embauche définitive des personnels en contrats à durée déterminée ou intérimaires qui sont licenciéEs. En soutenant activement ces mouvements, il s'agit d'insister sur la nécessité d'obtenir la garantie des emplois par la suppression des licenciements et la création d'un véritable statut garantissant la continuité de l'ensemble de leurs droits. Son financement doit être assuré collectivement par les employeurs.

C'est la même logique revendicative qui doit guider les combats dans les fonctions publiques. C'est une raison de plus de poser la question de la précarité à tous les niveaux du monde du travail, public comme privé. Ces revendications créeront les conditions d'une solidarité pour construire des actions intercatégorielles à partir de la défense des plus attaqués.

La lutte contre la précarité est au cœur de toutes les luttes. Dans la lignée de la Charte d'Amiens, notre syndicalisme doit lier des revendications immédiates à des revendications de transformation sociale. La construction de rapports de force sur le terrain, fondée sur une satisfaction successive des différents niveaux de revendications, permet l'amélioration des conditions de vie et de travail et participe à la transformation de la société.